

AFFAIRE N° 2. - état des frais dûs à Maître d'AMBELLE de PEINDRAY, Notaire à SAINT.DENIS pour expertise dans l'affaire d'expropriation du terrain appartenant à Mesdames PAYET Jules Marceau et GRONDIN Rosaire

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous prie de bien vouloir approuver un état des frais dûs à Maître d'AMBELLE de PEINDRAY, Notaire à SAINT.DENIS, pour expertise dans l'affaire d'expropriation par la Commune d'un terrain de 1000 m² situé à MOUFIA appartenant en nue-propriété à Madame PAYET Jules Marceau, née GRONDIN Amélie et en usufruit à Madame GRONDIN Rosaire, née GRUMAUD Elise Estella en vue de l'agrandissement de l'école de MOUFIA.

Cet état de frais qui a été taxé par M. le Juge de l'Expropriation s'élève à la somme de Frs CFA:20.000.

La dépense sera imputée sur les disponibilités du chapitre 903 Article 210 du budget communal 1966.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
M. Denis, le 14 octobre 1966
Le Secrétaire Général
Signé: J. Cluchant